



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 29 Décembre 2021

✓

**COVID-19/ Point de situation en Guadeloupe (du lundi 20 Décembre au dimanche 26 Décembre 2021, semaine 51)**

La semaine 2021-51 est marquée par une très forte augmentation de la transmission du SARS-CoV-2. Le nombre de nouveaux cas était près de trois fois supérieur à celui de la semaine précédente. Le taux d'incidence était en très nette augmentation par rapport à la semaine précédente. Le taux de positivité était également en augmentation pour un recours au dépistage stable. Les classes d'âges des 20-29 et 30-39 ans enregistraient les taux d'incidence les plus élevés. Le R-effectif calculé à partir des données reportées dans SI-DEP pour les prélèvements réalisés entre le 19 et le 25 décembre était de 2,08 [1,92-2,24], très significativement supérieur à 1, traduisant une progression de l'épidémie. La situation hospitalière est encore relativement stable.

**Épidémiologie :**

Pour la semaine du 20 Décembre 2021 au 26 Décembre 2021 (semaine 51), le nombre de nouveaux cas positifs dépistés sur le territoire est de **543** (*source SI-DEP ARS, personnes testées en Guadeloupe*) contre **203** (*données consolidées*) pour la semaine 50.

**720 cas positifs** au total sont comptabilisés par **Santé publique France** qui intègre dans ses chiffres les personnes ayant une résidence principale en Guadeloupe et testées aussi bien dans l'hexagone que dans notre département, **soit une augmentation de près de trois fois celui de la semaine précédente**. En semaine 50, ce chiffre était de **242**. En prenant en compte les *données consolidées*, cela porte à **56 776, le nombre de cas cumulés de coronavirus confirmés par tests PCR et antigéniques pour des résidents guadeloupéens depuis début 2020**.

En semaine 51, **18 175 tests supplémentaires** (RT-PCR et test antigéniques) ont été réalisés pour des résidents guadeloupéens (*faits sur le territoire et hors du territoire*) versus **19 880** (*données consolidées*) en semaine 50. Il a été enregistré un **nombre total de 625 742 analyses** réalisées depuis le début de l'épidémie.

L'ARS dénombre **15 412 tests antigéniques** réalisés sur le territoire en semaine 51 contre **16 542** la semaine passée (S50).

Le variant **DELTA** circule toujours majoritairement. Toutefois, la présence du variant **Omicron** confirmée pour la première fois par séquençage le vendredi 17/12/2021 en Guadeloupe et à Saint-Martin pourrait faire basculer ce rapport dans les jours prochains. Une cinquantaine de nouveaux prélèvements suspects détectés en Guadeloupe et dans les Iles du Nord sont en cours de séquençage en vue de confirmation par le CNR.

Au cours de la semaine 2021-51, **2 nouveaux clusters** ont été déclarés **1 en milieu professionnel à Saint Barthélémy et 1 évènement public à Baie Mahault**. Ceci porte à **3 le nombre de clusters suivis actuellement en Guadeloupe (1 en milieu scolaire celui de TDH)**.

### Mesures barrières

**Afin d'éviter la poursuite de l'augmentation exponentielle, le respect des gestes barrières associé à la vaccination sont indispensables. C'est dans les prochains jours que tout va se jouer pour le niveau à venir de la 5<sup>ème</sup> vague.**

**Pour se protéger il faut :**

- **Mettre un masque homologué dès que l'on est en présence d'autres personnes**
- **Manger à distance les uns des autres et si possible en milieu aéré**
- **Pour les fêtes se retrouver en petits groupes plutôt à l'extérieur permettant de garder les distances de protection entre les personnes**
- **Ne pas se serrer les mains et ne pas « tchèque » non plus**
- **Se laver les mains le plus souvent possible et en particulier lorsque l'on rentre à la maison**
- **Se frotter les mains avec du gel hydroalcoolique dès que l'on touche des surfaces afin d'éviter de porter le virus au visage lorsqu'on le touche**
- **Aérer les pièces climatisées le plus possible**

**En famille, l'isolement d'un cas confirmé parmi d'autres membres de la famille non encore contaminés, doit être aussi la règle pour éviter la diffusion intra familiale du virus.**

Les personnes fragiles, de tout âge, souvent porteuses de maladies chroniques, doivent continuer à se protéger impérativement grâce aux gestes barrières mais aussi en refusant les contacts physiques (embrassades, accolades...). En cas de symptômes, ces personnes sont invitées à contacter leur médecin traitant dès les premiers signaux. N'attendez pas d'avoir des signes graves !

Une vigilance est toujours demandée aux ambulanciers et autres transporteurs des personnes malades et/ou immunodéprimées. Même vaccinées, elles doivent être transportées seules. Le port du masque est obligatoire et les mesures d'hygiène doivent être respectées par tous.

### Hospitalisations / Décès

En cette semaine **51** d'après les données SIVIC exploitées par Santé publique France, il y a eu **10 nouvelles hospitalisations COVID en Guadeloupe** et **une nouvelle admission en soins critiques (réanimation et soins intensifs et continus)**. Le nombre de cas graves est toujours lié à des patients fragiles présentant des comorbidités.

Hier soir, nous étions à **35 lits de réanimation activés (30 au CHUG, 5 au CHBT)** auxquels s'ajoutent **13 lits de soins critiques. 25 patients étaient en réanimation (dont 3 patients covid et parmi eux 1 patient transféré de Saint-Martin)**.

**19 patients** étaient hospitalisés en service de médecine COVID **sur les 81 lits ouverts** dans les différents établissements.

1 patient était pris en charge en HAD (hospitalisation à domicile) et 9 patients en soins de suite et réadaptation (SSR).

Selon les données SIVIC, une femme de 76 ans est décédée en semaine 51 au centre hospitalier de Guadeloupe. Sur la même période, une autre femme du même âge est décédée au CH de Saint-Martin.

**Les indicateurs de suivi de l'épidémie :**

L'ARS suit avec vigilance les indicateurs suivants :

**Le taux d'incidence mesure le nombre de personnes positives à la Covid-19 sur 100 000 habitants sur une période d'une semaine.** Deux seuils sont fixés, un seuil de vigilance à **10/100 000** habitants et un seuil d'alerte à **50/100 000** habitants.

Si on considère l'ensemble des **résidents en Guadeloupe entrés dans SI-DEP** (*données Santé publique France*), le taux d'incidence corrigé avec prise en compte de l'effet du jour férié du 25 décembre est de **206 /100 000** hab. en semaine 51, largement au-dessus du seuil d'alerte et en nette augmentation de 222 % par rapport à la semaine précédente (64 /100 000 hab.).

Si on considère uniquement les **personnes testées sur le territoire**, le taux d'incidence est également en hausse, estimé en semaine 51 à **144,1 /100 000** habitants versus **53,9 /100 000** (données consolidées) en semaine 50 (*Source SIDEP ARS*).

En semaine 51 et en comparaison des valeurs de la semaine 50, les **taux d'incidence sont en fortes augmentations dans la plupart des zones du territoire.**

**Données par tranches d'âge sur la semaine 51 (source SIDEP/ARS)**

		Nb cas positifs	Nb personnes testées	Répartition des cas positifs	Population	Taux incidence	Taux positivité
GUA	0-9 ans	17	397	2%	40 134	42,4	4,3%
	10-19 ans	104	3115	12%	50 483	206,0	3,3%
	20-39 ans	275	6245	32%	71 707	383,5	4,4%
	40-59 ans	100	5147	12%	109 452	91,4	1,9%
	60 ans ou +	47	2738	6%	105 103	44,7	1,7%

**Sur les deux premiers jours de la semaine 52, nous dénombrons 849 nouveaux cas.**

À titre d'illustration, les taux sont les suivants :

CAP Excellence (126,6/ 100 000 semaine 51 contre 39,9 en semaine 50), à la CARL (134 ,3/ 100 000 en semaine 51 versus 42,7 semaine 50), à la Désirade (207,2 /100 000 en semaine 51versus 0/ 100 000 en semaine 50), dans le Nord Basse-Terre (155,6 / 100 000 versus 51,4/ 100 000). Dans le Nord Grande-Terre (107,3/ 100 000 en semaine 51 versus 39,8), au Grand Sud Caraïbe (61,6 / 100 000 versus 23,6 semaine 50).

A contrario, nous observons une légère diminution du taux d'incidence Aux Saintes (504,3/100 000 en semaine 51 versus 931 en semaine 50), à Marie-Galante (18,6 / 100 000 en semaine 51 versus 55,8/ 100 000 en semaine 50),

**Le taux de positivité mesure le nombre de personnes positives à la Covid-19 / nombre de tests réalisés sur une semaine.** Deux seuils sont fixés, un seuil de vigilance à 5 % et un seuil d'alerte à 10 %. Le taux de positivité des tests réalisés pour les résidents de Guadeloupe quel que soit le lieu de prélèvement (*données Santé publique France*) est inférieur au seuil de vigilance. Il est de **4,0 % en semaine 51, en augmentation de 2,8 points de pourcentage par rapport à la semaine précédente 1,2 % en semaine 50.**

Le taux de positivité des tests réalisés en Guadeloupe (*données SIDEPA ARS*) augmente pour s'établir à **3,1 % contre 1 % (données consolidées) en semaine 50.**

**Sur les deux premiers jours de la semaine 52, le taux de positivité est de 10,9%.**

#### **Point obligation vaccinale :**

**16 500 (aux chiffres arrondis) professionnels du champ de la santé sont soumis à l'obligation vaccinale sur notre territoire :**

**9300 en établissements sanitaires  
2600 en établissements médico-sociaux  
3300 libéraux  
200 transporteurs  
800 pharmaciens  
300 en laboratoires**

**À ce jour ils sont près de 94% à être en conformité. Sur les 6% non conformes, la moitié d'entre eux ne sont pas des soignants au lit du malade.**

**À ce jour, ce sont 589 professionnels qui se sont inscrits sur la plateforme [www.ecouteetparole.com](http://www.ecouteetparole.com) ou via le numéro 0801 908 208.**

**Au-delà du 21 décembre et jusqu'au 31 décembre, une prolongation de l'inscription dans le dispositif est accordé pour les personnes suspendues uniquement.**

#### **Point Vaccination :**

Nous devons accélérer la vaccination afin de protéger les plus fragiles mais aussi créer une immunité collective dans notre archipel.

Des séances supplémentaires sont proposées le samedi par certains centres de vaccination ou sur des jours ouvrables.

**La HAS (avis du 25 novembre 2021) et le comité d'orientation de la stratégie vaccinale (avis du 6 décembre 2021) recommandent la vaccination des enfants de 5 à 11 ans à risque de formes graves de Covid-19 et de décès et de ceux qui vivent dans l'entourage d'une personne immunodéprimée.**

**Cela est déjà possible en Guadeloupe et à Saint-Martin dans 4 centres hospitaliers depuis la semaine dernière :**

- Le CHU (Pôle Parents-enfants de Palais Royal)
- Le CHBT
- Le CH de SAINT-MARTIN

- **Le CH de Marie-Galante**

**Le parcours de vaccination de ces enfants correspond à celui des adolescents :**

- **Autorisation parentale d'au moins 1 des 2 parents**
- **Questionnaire médical pré rempli par le parent puis visé par le médecin du centre**
- **Enregistrement de la vaccination dans SI Vac et dans le carnet de santé de l'enfant**
- **2<sup>ème</sup> dose réalisée à 3 semaines de la première dose**

**À partir de ce mercredi 22 décembre, la vaccination des enfants de 5 à 11 ans est ouverte à tous les enfants sur la base du volontariat.**

**Cela deviendra possible dans certains centres de vaccination et en médecine de ville en lien avec les pédiatres de la Guadeloupe au début de l'année 2022.**

**Pour rappel, la vaccination reste ouverte à l'ensemble de la population âgée de 12 ans et plus. L'accès aux centres de vaccination se fait avec ou sans RDV. Des opérations « d'aller vers » sont aussi régulièrement organisées sur le territoire.**

La liste des centres de vaccination s'établit comme suit, pendant cette période de vacances, les horaires éventuellement adaptés seront disponibles sur le site Internet de l'ARS:

- Centre Hospitalier de Sainte-Marie à Marie Galante,
- Centre de vaccination de Deshaies,
- Centre Hospitalier de Capesterre-Belle-Eau,
- Centre Hospitalier de la Basse-Terre,
- Centre éphémère du Carmel à Basse-Terre,
- Centre Hospitalier Universitaire de la Guadeloupe, Pointe-à-Pitre pour les professionnels de santé,
- Centre Hospitalier Louis-Constant Fleming à Saint-Martin,
- Centre de vaccination de Vieux-Habitants,
- Centre de vaccination du Moule,
- Centre de vaccination de Morne-À-L'eau,
- Maison de santé pluri professionnelle (MSP) « le Souffle du Nord » à Port-Louis,
- Centre de santé « Allo Médical Caraïbes » à Sainte-Anne,
- Centre de vaccination de l'URPS médecins libéraux à la maison médicale de garde de Chauvel : la vaccination des personnes se fait sur inscription, par leurs médecins traitants,
- Vaccinodrome Pôle Caraïbes : à l'aéroport ouvert tous les jours, du lundi au samedi de 8h30 à 16h30
- Vaccinodrome du vélodrome de Gourdeliane : ouvert du lundi au samedi de 10h à 16h et le dimanche de 10h à 13h. Le vaccibus lui est rattaché.

Les horaires d'ouverture de certains centres ont changé. La mise à jour est disponible sur le site Internet de l'ARS.

Des équipes mobiles composées d'un médecin et d'une infirmière se déplacent au domicile de nos aînés à leur demande dans le cadre d'une campagne de vaccination à domicile qui a commencé **le 15 octobre**. Cette campagne s'adresse à tous nos aînés à partir de 75 ans.

Depuis le début de cette campagne nous avons déjà réalisé **66 vaccinations à domicile**. Si vous êtes volontaires inscrivez-vous en appelant RIPOSTE au 0590-99-14-74.

Les modalités de prise de RV dans les centres de vaccination pour les personnes prioritaires et résidentes en Guadeloupe et dans les îles du nord demeurent inchangées :

- Une inscription via son médecin traitant ;
- Une inscription en ligne via internet, via les plateformes de RDV choisies par ces centres de vaccination, sur le site de Sante.fr ;
- Une inscription via un numéro d'appel unique pour notre région (Guadeloupe et îles du Nord) sur la plateforme dédiée au public et aux professionnels «TAP/RIPOSTE COVID 19 » au 05 90 99 14 74 du lundi au dimanche de 8H à 17H.

Sur appel téléphonique les personnes de plus de 75 ans se voient proposer des rendez-vous de vaccination prioritairement dans les centres de vaccination.

### Campagne de rappel

**La campagne de rappel du vaccin COVID concerne :**

- les personnes de plus de 65 ans
- les personnes à très haut risque de forme grave
- les personnes présentant des pathologies facteurs de risques de forme grave
- les personnes sévèrement immunodéprimées et les adultes de leur entourage
- les personnes ayant reçu le vaccin Janssen
- les professionnels de santé, l'ensemble des salariés des secteurs de la santé et du médico-social, les aides à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables, les professionnels du transport sanitaire, les pompiers, quel que soit l'âge et le mode d'exercice

**La dose de rappel peut être administrée à ce jour préférentiellement avec le vaccin PFIZER :**

- 6 mois après un schéma vaccinal complet,
- Dès 4 semaines après l'injection pour les personnes ayant été vaccinées par le vaccin Janssen

**Il suffit de prendre RDV auprès du professionnel de santé de votre choix ou en centre de vaccination**

**Dans son allocution du 9 novembre, le président de la République indique :**

- Qu'à partir du 15 décembre 2021, les personnes de 65 ans et plus, concernées par une troisième dose, c'est-à-dire celles qui ont reçu leur deuxième dose de Pfizer 6 mois auparavant ou leur dose de Janssen depuis plus de 4 semaines, devront justifier de ce rappel pour prolonger la durée de validité de leur passe sanitaire.
- Qu'une campagne de rappel visant les personnes de 50 à 64 ans est en cours de diffusion pendant le mois de décembre.

**Au Mardi 28 Décembre 2021 :**

**293 129 injections cumulées en semaine 51 en Guadeloupe versus 283 450 en semaine 50, soit 9 679 injections de plus :**

*Pfizer : 246 308 injections dont 114 132 1ères injections et 105 384 2ièmes injections, 2 049 3ièmes injections et 24 743 rappels.*

**AstraZeneca** : 6 202 injections dont 3 802 1ères injections et 2 400 2ièmes injections

**Moderna** : 40 359 injections dont 20 307 1ères injections, 18 990 2ièmes injections, 545 3ièmes injections et 517 injections de rappel

**Jansen** : 260 injections dont 260 1ères injections

**7 129 adolescents de 12 à 17 ans** ont reçu la 1<sup>ère</sup> injection et 6 669 ont reçu la 2<sup>ème</sup> injection à ce jour en Guadeloupe

**Taux de couverture vaccinale des moins de 18 ans en 1<sup>ère</sup> injection : 20,32 %**

**Taux de couverture vaccinale (au moins une injection) des personnes de plus de 18 ans :**

- Guadeloupe : **46,97 %**
- Saint-Martin : **50,74 %**
- Saint-Barth : **82,30 %**

**Taux de couverture vaccinale (au moins une injection) de la population de plus de 12 ans en Guadeloupe: 44,12 %.**

**Attention ces taux ne prennent pas en compte les vaccinations en ville faites après le 5 décembre car l'assurance maladie est en cours de modification de son système d'information qui sera mis à jour d'ici la fin de l'année.**

### **Information sur le QR Code**

Toute personne vaccinée contre le COVID peut obtenir son attestation papier de vaccination dans laquelle est insérée le QR Code nécessaire pour la constitution du pass sanitaire en France à partir du 9 juin :

- soit en la réclamant après sa vaccination en centre ou auprès du médecin ou du pharmacien.
- soit en la téléchargeant en format PDF à partir du site Ameli.fr (<https://attestation-vaccin.ameli.fr>) ; vous pouvez ainsi l'imprimer, l'enregistrer sur votre téléphone ou l'intégrer dans l'application mobile TOUS ANTI COVID que vous aurez téléchargée préalablement.

Il suffira de flasher de QR code situé sur le côté droit de l'attestation et celle-ci sera automatiquement conservée dans l'application mobile TOUS ANTI COVID.

Elle pourra servir de preuve officielle de vaccination dans les lieux où elle est demandée (manifestations, grands rassemblements par exemple)

Si vous avez la preuve de votre vaccination et que vous n'êtes pas encore en possession de cette attestation (ou n'arrivez pas à l'obtenir via Ameli.fr), vous pourrez profiter d'une consultation chez votre médecin pour lui demander de vérifier que votre nom figure bien dans l'application VACCIN COVID à laquelle il a accès et, à défaut, lui demander de procéder à votre inscription sur la base de votre carnet de vaccination. Cette solution exceptionnelle vous permettra d'avoir votre QR code sur l'attestation papier qu'il va vous remettre.

**La plateforme TAP/RIPOSTE COVID-19 est toujours à l'écoute au 05 90 99 14 74.** Si vous souhaitez vous faire vacciner ou si vous êtes médecins, infirmiers volontaires, nous recensons vos demandes.

**Une cellule a été créée à RIPOSTE avec un numéro d'appel dédié : 05 90 44 62 20. Les patients qui ont un soignant en arrêt provisoire ou définitif de son activité de ville peuvent joindre cette cellule. Les opérateurs les guideront et orienteront vers des professionnels de santé de ville en activité dans leur zone géographique afin d'éviter ainsi des ruptures de soins.**

**En cas de suspicion de COVID, contactez votre médecin traitant ou l'ADGUPS (tél : 0590 90 13 13) pour avoir un médecin généraliste ou bien le SAMU (faire le 15).**

***Signalez vos symptômes au médecin***

***Renforçons tous notre vigilance. Respectons les gestes barrières.***

***Ne lâchons rien. Plus que jamais tenons ensemble.***

**La seule protection connue à ce jour contre le COVID est la VACCINATION**

## **Rappel des mesures en vigueur :**

### **Masque :**

- Port du masque de protection en extérieur obligatoire pour toute personne âgée de onze ans et plus dans tous les lieux et espaces publics

### **ERP et activités :**

- Passe sanitaire pour toutes les personnes âgées d'au moins douze ans et deux mois pour les événements culturels, sportifs, ludiques ou festifs organisés dans l'espace public ou dans les ERP
- Demi-jauge dans les établissements de type X, PA, L et CTS (gymnases, stades, salles polyvalentes, chapiteaux...)
- Possibilité pour les bars-restaurants d'accueillir jusqu'à 30 personnes en terrasse sans passe sanitaire avec respect du protocole qui leur est applicable (6 par table, cahier de rappel, etc...)
- Ventes à emporter de boissons alcoolisées sur la voie publique et la consommation d'alcool sur la voie publique sont interdites.
- Transport de matériel de sonorisation de musique amplifiée conditionné à la présentation d'un justificatif de la commande d'une prestation réalisée dans un établissement recevant du public régulièrement enregistré.
- Regroupement de navires à couple interdit en toutes circonstances, sauf impératif de sécurité.

## **Mesures effectives à compter du 30 décembre 2021 :**

- Interdiction des feux d'artifices et vente de carburant en bidon
- Interdiction de la danse dans les bars-restaurants et discothèques, ERP classés L, CTS, X.